

Décision relative à une demande de changement de composition d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande de changement mineur de composition du produit phytopharmaceutique **NASPAR 500 SC***

de la société **GLOBACHEM NV**

enregistrée sous le **n°2022-1109**

Vu la décision du directeur général de l'Anses du 22 mars 2023 concernant le produit phytopharmaceutique RAPSAN 500 SC,

Considérant que le produit NASPAR 500 SC est strictement identique au produit RAPSAN 500 SC,

La modification de la composition intégrale du produit référencé ci-après **est accordée** en France.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Informations générales sur le produit		
Nom du produit	NASPAR 500 SC	
Type de produit	Produit de revente	
Titulaire	GLOBACHEM NV Lichtenberglaan 2019 Brustem Industriepark 3800 SINT-TRUIDEN Belgique	
Formulation	Suspension concentrée (SC)	
	Contenant	500 g/L - métazachlore
Produit de référence	Nom commercial	RAPSAN 500 SC
	N° AMM	2020474
Numéro d'intrant	2060028	
Numéro d'AMM	2090099	
Fonction	Herbicide	
Gamme d'usage	Professionnel	

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

A l'exception des cas liés à l'ajout d'un coformulant alternatif, la fabrication du produit pour la mise sur le marché français s'opère exclusivement selon la nouvelle composition autorisée, à compter du 24 mars 2023.

Date limite pour la vente et la distribution du produit fabriqué avec l'ancienne composition autorisée	24/06/2023
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks-du produit fabriqué avec l'ancienne composition autorisée	24/03/2024

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 23/03/2023

DocuSigned by:

Charlotte Grastilleur

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)